

## CLASSE DE NEIGE 1977 - n° 1084

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé d'organiser comme en 1976, une classe de neige pour les enfants de la Commune.

En accord avec M. l'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale, le séjour de neige est prévu du 21 Février au 13 Mars 1977 à EXCENEVEX (Haute Savoie) pour une classe de 19 élèves.

Les modalités d'organisation de cette classe sont conformes aux circulaires ministérielles du :

- 21 mars 1961 Jeunesse & sports,
- 29 Octobre 1963 Education Nationale,
- 27 Novembre 1964 Education Nationale,
- 14 Novembre 1969 Education Nationale.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu l'accord de M. l'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale,

- confirme l'organisation d'une classe de neige à EXCENEVEX (Haute Savoie).
- désigne la classe du CM2 de l'Ecole Mixte de LUDRES CENTRE pour en bénéficier.
- fixe le quotient familial à retenir ; il devra comprendre toutes les ressources annuelles du foyer y compris les prestations familiales. Cette somme, diminuée du loyer ou des intérêts des emprunts contractés pour l'habitation, sera divisée par le nombre de personnes vivant au foyer (époux, enfants et ascendants à charge).

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION FAMILIALE
moins de 370,00 F.	148,00 F.
de 371 à 444	197
de 445 à 517	247
de 518 à 591	295
de 592 à 665	345
de 666 à 740	395
de 741 à 813	444
de 814 à 887	493
de 888 à 961	542
de 962 à 1034	590
de 1035 à 1109	640
de 1109 au delà	660

- confie à l'UFOVAL CLIC l'organisation de cette classe
- fixe la dépense totale à 1.420 F. par élève
- dit que cette dépense soit 27 000 F. sera inscrite à l'article 643 du budget primitif 1977.